

1.9

BILAN MINISTÉRIEL MJP





I 1.

1.9 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

a. Portefeuille du sport

Au titre du sport, malgré les grandes échéances, le ministère des sports, de la jeunesse et de la prévention de la délinquance s'est avant tout assuré du respect des engagements passés par l'ancienne mandature notamment en confirmant et instruisant les demandes de soutien à apporter au mouvement sportif dans le cadre des grandes manifestations et de leur fonctionnement général, ceci afin de ne pas compromettre l'activité sportive de l'année 2023.

La préparation des épreuves de surf des jeux olympiques à Teahupo'o a particulièrement marqué, l'année 2023 et aura été l'occasion pour le Pays de structurer l'accompagnement de cet événement en mettant en place les moyens humains et matériels nécessaires à sa bonne organisation. En effet, ces efforts ont permis d'engager rapidement une véritable campagne d'information sur les enjeux de cet événement et ainsi rassurer la population.

Outre la priorité qui a été donnée pour la préparation des épreuves de surf des jeux olympiques à Teahupo'o, l'année 2023 a permis au ministère de rencontrer les différents acteurs du mouvement sportif, d'échanger avec eux sur leurs préoccupations pour proposer des nouvelles orientations.

Avec une vision de développement partagée d'un secteur sportif plus structuré, de haut niveau, mais aussi plus inclusif, le gouvernement a rapidement entrepris des premiers chantiers liés à la clarification du cadre réglementaire des activités physiques et sportives, à un accompagnement plus appuyé mais encadré des fédérations, et plus généralement démarrer des actions avec le tissu sportif pouvant impacter durablement la société polynésienne.

Enfin, l'année 2023 s'est terminée par une deuxième place pour la délégation polynésienne conduite par le Comité olympique de la Polynésie française (COPF) en rapportant 57 médailles d'or des jeux du Pacifique qui se sont tenus à Honiara. Cette opération a été financée à 100% par le Pays.

b. Portefeuille de la Jeunesse

Au titre de la jeunesse, le ministère des sports, de la jeunesse et de la prévention de la délinquance a opéré un diagnostic du secteur de la jeunesse ainsi que des interventions publiques et civiles en faveur des jeunes, concomitamment aux travaux de la chambre territoriale des comptes sur le sujet. Force est de constater que les actions du pays en faveur des jeunes ont souffert par le passé d'un manque de coordination et de lisibilité.

L'objectif du gouvernement est de développer une approche transversale de la politique jeunesse par une action interministérielle forte et le développement de synergies entre les actions du Pays, de l'État, des communes, des confessions religieuses et des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Cela se traduit notamment par le lancement des travaux d'élaboration d'un schéma directeur pour les 10 années à venir et la création d'un véritable observatoire de la jeunesse polynésienne.

Sans attendre le résultat de ces travaux, le gouvernement a permis en 2023 la continuité des actions en faveur de la jeunesse avec l'accompagnement des opérations portées par le mouvement associatif et a encouragé la mise en place d'une meilleure gouvernance du secteur. Au titre de la jeunesse, le ministère des sports, de la jeunesse et de la prévention de la délinquance a opéré un diagnostic du secteur de la jeunesse ainsi que des interventions publiques et civiles en faveur des jeunes, concomitamment aux travaux de la chambre territoriale des comptes sur le sujet. Force est de constater que les actions du pays en faveur des jeunes ont souffert par le passé d'un manque de coordination et de lisibilité.

L'objectif du gouvernement est de développer une approche transversale de la politique jeunesse par une action interministérielle forte et le développement de synergies entre les actions du Pays, de l'État, des communes, des confessions religieuses et des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Cela se traduit notamment par le lancement des travaux d'élaboration d'un schéma directeur pour les 10 années à venir et la création d'un véritable observatoire de la jeunesse polynésienne.

Sans attendre le résultat de ces travaux, le gouvernement a permis en 2023 la continuité des actions en faveur de la jeunesse avec l'accompagnement des opérations portées par le mouvement associatif et a encouragé la mise en place d'une meilleure gouvernance du secteur

c. Portefeuille de la prévention contre la délinquance

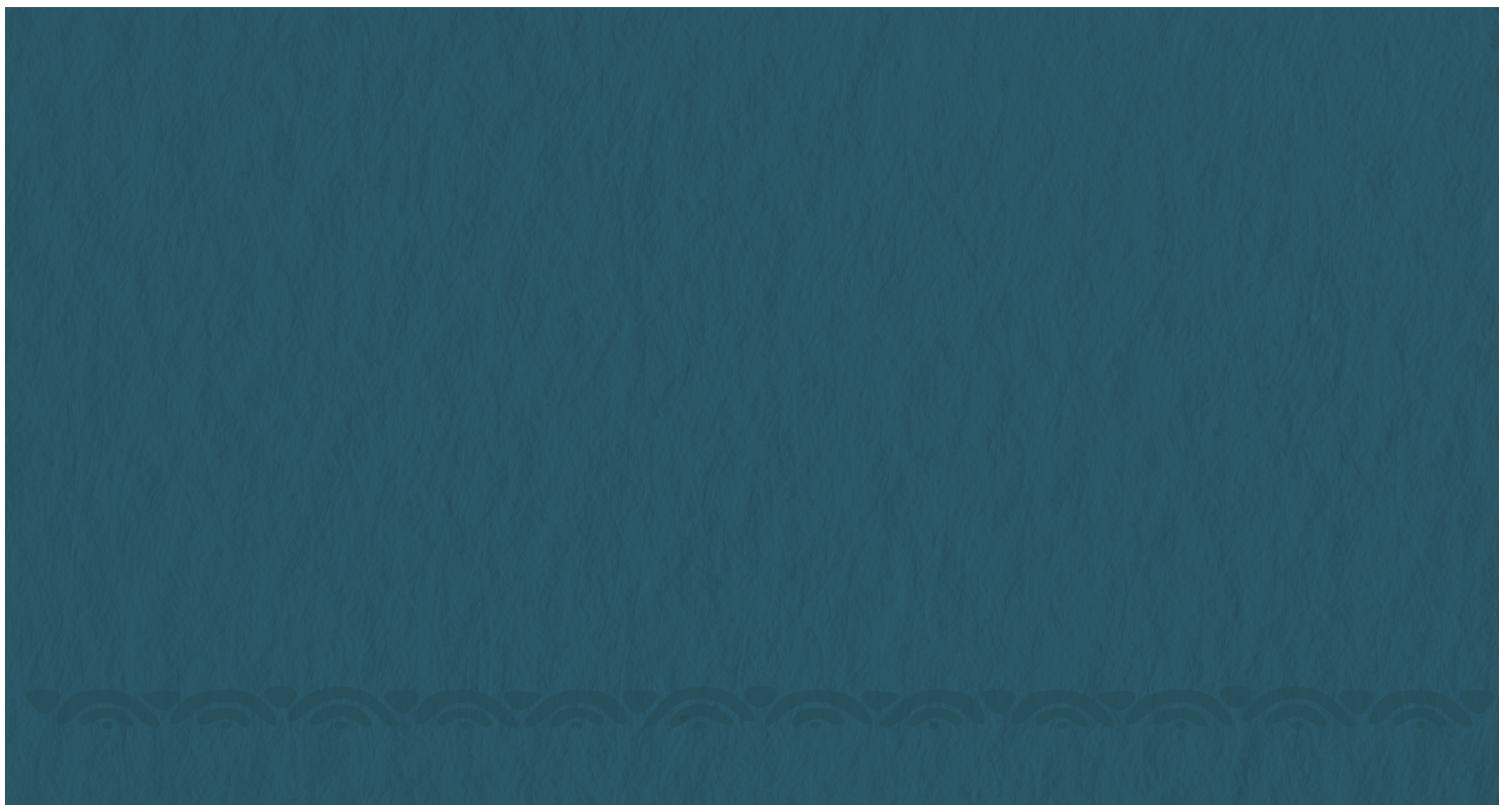
Les dernières statistiques du ministère de l'intérieur relatives à la situation de la délinquance démontrent une nette augmentation des actes délictueux aussi bien dans les collectivités d'outre-mer que dans les départements et régions d'outre-mer, la Polynésie française n'échappe malheureusement pas à cette tendance.

En effet, en 2022, 1,5 faits de violences sexuelles pour 1 000 habitants ont été enregistrés. Ces faits sont en hausse de 24% sur un an en Polynésie française, contre une hausse de 15% sur l'ensemble des collectivités d'outre-mer. Il en est de même pour les vols violents et les vols sans violence contre des personnes, qui connaissent respectivement une augmentation de 48% et 27% contre un accroissement de 25% et 23% sur l'ensemble des collectivités d'outre-mer.

En Polynésie, les principales causes de délinquance des jeunes restent l'oisiveté et un milieu de vie précaire à lesquelles s'ajoutent de nombreux facteurs tels que la perte de figure d'autorité pour le jeune, le manque d'emplois, la cherté de la vie, la consommation d'alcool, de drogues.

Sur la base de ce postulat, le Pays a d'ores et déjà engagé une politique de prévention auprès des jeunes notamment avec l'appui de la délégation pour la prévention de la délinquance et des jeunes (DPDJ). En 2023, le nouveau gouvernement a souhaité mieux valoriser cet outil en lançant de nouvelles pistes d'intervention et de réflexion, notamment en cernant mieux les nouveaux phénomènes de délinquance. Par la même occasion, il a été lancé de nouvelles actions pour capter à nouveau l'attention de la jeunesse. A cet effet, le programme Gener-action a été lancé avec des premières sessions qui se sont déroulées sur les communes de Moorea, Bora Bora, Hitia'a O Te Ra. Fort de son succès, ce programme est aujourd'hui plébiscité par les élus et devrait être déployé sur d'autres communes.

Enfin, pour assurer une réelle coordination de l'ensemble du réseau d'acteurs de la prévention de la délinquance, par le biais d'actions concertées et concrètes, les comités territoriaux de prévention contre la délinquance (CPD) et les CLSPD ont été réactivés.



I 2. ÉLÉMENTS DU BILAN DE L'ACTIVITÉ

1.9 AU COURS DE L'EXERCICE 2023



Au titre du sport et au vu des échéances sportives et des grands événements à venir, le ministère s'est engagé dans une refonte réglementaire, notamment avec :

- la Loi du pays n° 2023-26 publiée le 03 mars 2023 et relative à l'accompagnement des événements sportifs ou culturels de grande ampleur et au sport de haut niveau, pour notamment accueillir l'épreuve Olympique de surf qui se tiendra à Teahupo'o en 2024 ;
- un projet de loi du pays relatif à la lutte contre l'antidopage, transmis
- au secrétariat général du gouvernement fin décembre 2023, pour rendre la Polynésie française conforme au nouveau code mondial de l'antidopage ;
- un projet de loi du pays initié en 2023 dont l'objectif est d'améliorer la gouvernance du monde sportif par une clarification du cadre réglementaire des associations sportives, des délégations de service public des fédérations sportives et des organismes consultatifs.

Parallèlement, des discussions ont été engagées avec le premier partenaire du pays, l'État, pour convenir des axes d'amélioration et de simplification des relations. Ainsi, des premières pistes de réflexion ont été lancées sur l'avenir de la convention État/Pays relative à la mission d'assistance technique jeunesse et sport (MATJS), la reconnaissance et la sécurisation des diplômes polynésiens, la favorisation des liens entre les fédérations polynésiennes et françaises et l'accompagnement du haut niveau. Ce fort partenariat a par ailleurs permis de finaliser les travaux de recensement des équipements sportifs de la Polynésie française en décembre 2023.

Au titre du soutien à la pratique et à l'accès pour tous aux activités physique et sportives, en 2023, le Pays a soutenu 36 fédérations délégataires de service public (DSP) ainsi que 111 associations sportives dont 6 clubs bâtisseurs. Le Pays cherche à soutenir prioritairement la pratique en direction des jeunes, des handisports, des athlètes des îles hors des IDV et la gent féminine des quartiers prioritaires et communes de Tahiti hors agglomération de Papeete en accordant des facilités à l'obtention de la licence et l'accès à des entraînements, stages et compétitions.

Lancé fin 2022, le dispositif Pass'sport est une aide versée directement aux clubs, affiliés aux fédérations sportives délégataires de service public. Elle permet de prendre en charge, tout ou partie, le coût de la licence, de l'adhésion et/ou de l'équipement sportif pour des jeunes âgés de 6 à 18 ans bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ou de l'Allocation Spéciale aux Enfants Handicapés (ASH). Ce dispositif a été reconduit en 2023 en faisant évoluer l'aide de 8 000 XPF à 15 000 XPF par enfant par an. Cette aide a permis d'aider 406 enfants à accéder à la pratique d'une discipline sportive. Le dispositif Pass'sport fera l'objet d'une nouvelle étude afin de réviser les critères d'éligibilité pour la saison 2024-2025 et permettre de faire bénéficier de cette aide au plus grand nombre.

Au titre de la structuration du mouvement sportif et de sa professionnalisation, la Polynésie française s'est engagée depuis plusieurs années à soutenir l'emploi sportif et plus précisément l'emploi d'un cadre technique fédéral en attribuant une subvention annuelle à la fédération employant un cadre technique. 16 fédérations emploient un cadre technique fédéral (CTF), 3 fédérations disposent d'un emploi administratif, 2 associations disposent d'un emploi administratif.

Bien qu'une des recommandations du diagnostic des besoins en formations (professionnelles et non professionnelles) et examens dans le champ des APS soit de recruter davantage de CTF pour aider à structurer les fédérations, il est à noter qu'il existe des freins. En effet, certaines fédérations rencontrent des difficultés pour financer le complément de la subvention allouée par le Pays (charges sociales...) mais également pour trouver le profil adapté à la discipline et le pérenniser. Face à ce constat, le MJP a incité, dès 2024, le budget nécessaire pour la prise en charge des charges sociales des emplois au sein des fédérations (CTF et Agent administratif). Le Pays et la MATJS participent déjà à un projet pilote et innovant d'« expérimentation de mutualisation d'emplois sportifs événementiels » sur 3 ans. Dix « contrats de chantier » ont ainsi été proposés à des jeunes issus du dispositif « Campus 2023 » avec un temps partagé entre 1 à 3 structures employeuses différentes. Ces emplois sont coordonnés par la structure mutualisatrice du mouvement sportif, qu'est le COPF.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins du mouvement sportif et de programmer les formations et examens au plus près de la réalité du terrain, la DJS a lancé en 2023 un diagnostic des besoins en formations (professionnelles et non professionnelles) et examens dans le champ des APS. Cette étude a été menée auprès de 5 organismes de formation (publics et privés), du COPF, des 36 fédérations ayant la DSP, de près de 400 associations sportives, de 27 acteurs du secteur privé (plongée, randonnée pédestre, salles de sport, etc.) et de 10 responsables jeunesse et sport communaux.

Elle couvre la période de 2019 à 2022. Finalisé fin 2023, le rapport sera exploité en 2024. En parallèle de cette étude, la DJS a fait avancer les travaux déjà engagés concernant les certifications dans le champ des APS. De nouvelles mentions ont été créées en 2023 au Brevet Professionnel Polynésien d'Éducateur Sportif (BPPES), à savoir la mention « arts martiaux mixtes » et la mention « activités subaquatiques ».

Au titre du Sport de Haut Niveau, l'année 2023 a été marquée par les Jeux du Pacifique, qui se sont déroulés du 19 novembre au 02 décembre 2023 aux Iles Salomon, où les athlètes sélectionnés ont représenté la Polynésie française. La délégation de Tahiti a ramené 57 médailles d'or, 52 médailles d'argent et 51 médailles de bronze dans 17 disciplines (Athlétisme, Basket-ball, Boxe anglaise, Golf, Haltérophilie, Judo, Karaté, Kayak, Natation, Taekwondo, Tennis, Tennis de table, Tir à l'arc, Triathlon, Va'a, Voile et Volley-ball). La Polynésie française a obtenu la 2ème place au classement final par pays.

Le ministère a également pu s'appuyer sur l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPF) pour poursuivre la mise en place du centre de performance polynésien et la conclusion de conventions permettant le suivi médical des sportifs de haut niveau. Par ailleurs, plusieurs échanges et réunions entre l'IJSPF et les organismes de l'éducation sur le sujet de l'aménagement scolaire des sportifs de haut niveau ont permis la rédaction d'un projet de convention cadre, dont découlera une convention avec chaque établissement scolaire référencé. La mise en place du CPP s'est poursuivie notamment par la création de son logo et par la demande de protection de la marque CPP à l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI).

Au titre des infrastructures, l'absence de mise aux normes du patrimoine immobilier sur l'année 2023 est regrettable mais s'explique par la mobilisation des équipes de l'IJSPF sur les opérations liées aux jeux olympiques de surf de 2024 et celles des jeux du pacifique de 2027. Mais aussi par l'absence de schéma directeur de gestion de infrastructures.

Au titre de la co-organisation, en comparaison avec l'année 2022, le nombre de manifestations sportives financées par l'IJSPF a subi une nette augmentation. Celle-ci s'explique notamment par la modification des critères d'éligibilité ayant permis la prise en charge de certains championnats de Polynésie. La réalisation de la mission de co-organisation des grandes manifestations sportives entraîne nécessairement la participation financière de l'institut. En 2024, les critères seront revus et l'organisation des championnats de Polynésie fera l'objet d'un accompagnement différencié.

La prise en main du dossier des Jeux Olympique par le nouveau gouvernement n'a pas été facile. Le dernier semestre a été rythmé de temps forts :

- **Juin** : au lendemain de la nomination du nouveau gouvernement, des inondations touchent sévèrement Teahupo'o. Face aux conséquences sur les foyers, et sur les infrastructures territoriale (la passerelle piétonne devient impraticable), la légitimité du site pour accueillir les Jeux et mise à mal. Le doute est levé suite à la visite du Président de la Polynésie française à Paris, qui y rencontre Tony Estanguet.
- **Juin à septembre** : Les équipes du cabinet ministériel MJP consolident les informations sur le dossier Olympiques : travaux, mobilité, célébrations... Ces deux mois de recherche vont mettre en exergue la nécessité d'avoir une cellule dédiée (Tu'aro Nui) à la centralisation des informations ainsi que la coordination des opérations pour permettre des prises de décisions efficaces des décideurs politiques.
- **15 septembre** : Première réunion publique à Teahupo'o réunissant le Pays, Paris 2024, les communes et l'État.

L'exercice bien que compliqué était nécessaire. Elle a permis de remettre un lien avec la population. Et même si elle reste le départ de la polémique de la tour, elle a permis de positionner le nouveau gouvernement dans une position de transparence et de coopération. Cette réunion a également révélé le manque de communication flagrant sur le sujet des Jeux et notamment les travaux prévus et leur avancement.

- **Mi-septembre à mi-décembre** : Pendant deux mois, la scène locale et internationale s'est focalisée sur la polémique de la Tour. Le gouvernement polynésien a pris position pour une résolution concertée du sujet. En plus des réunions d'information auprès des associations, les équipes du Pays, de Paris 2024 et les entreprises du marché de la tour ont été sollicités pendant plusieurs semaines pour retravailler l'opération et en réduire l'impact. La prise de position du Président lors de la dernière réunion d'information le 10 décembre a marqué l'essoufflement de la polémique sur le plan local.

b. Portefeuille de la Jeunesse

Au titre de la jeunesse, le ministère s'est engagé dans une refonte réglementaire avec la préparation du projet de Loi du Pays relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Afin d'accroître la protection des mineurs et d'anticiper au mieux le projet de réforme des rythmes scolaires initié par le ministère en charge de l'éducation, les travaux sur le projet de texte ACM (LP et projets d'arrêtés d'application) ont été repris par le MJP en raison de l'impact que ce projet aurait sur le temps libre des élèves et sur les activités périscolaires afférentes. Des travaux interministériels portant sur les établissements accueillant des mineurs et associant les ministères en charge de la jeunesse et de l'éducation pourraient également être engagés en vue de répondre aux besoins des mineurs dans leurs espaces et leurs temps d'interventions respectifs

Au titre du soutien au mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, le ministère a revu, à la demande de ses partenaires associatifs, la composition du comité territorial d'octroi des subventions jeunesse et éducation populaire, qui est chargé d'émettre un avis consultatif sur les aides financières attribuées par la Polynésie française dans les domaines de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Cette modification a visé l'enrichissement des débats de ladite commission par l'expertise de nouveaux membres tels que le ministère en charge de l'éducation, des solidarités et de l'Assemblée de la Polynésie française, la garantie de la parité entre ses membres, ainsi que l'accroissement de la représentativité des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Les orientations, les priorités ainsi que les critères d'octroi des subventions octroyées aux dites associations ont également été revus en cohérence avec les priorités gouvernementales.

Le Ministère a également renforcé son soutien au mouvement de jeunesse et d'éducation populaire au travers des subventions octroyées, avec notamment :

- Le soutien et l'accompagnement de l'activité des organisateurs de Centre de Vacances et de Loisirs (CVL), des projets nouveaux et/ou innovants ou encore des séjours dans les îles de Polynésie en dehors du lieu de résidence des enfants ;
- Le développement d'une offre éducative en faveur des jeunes, des actions éducatives prioritaires, des manifestations dans les quartiers, des séjours à destination des adolescents ou encore des actions d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- L'aide à la structuration des associations par l'octroi de postes FONJEP, de cadres permanents ou encore de formations BAFA/BAFD.

Au titre de la promotion de l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté des jeunes, le ministère, en partenariat avec la Mission d'Appui Technique Jeunesse et Sport (MATJS) de l'État, a convenu de soutenir, au travers d'un appel à projet spécifique dédié, des programmes d'actions spécifiques aux champs de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative qui méritent d'être déployés.

Au titre de la structuration et de la gouvernance de la politique jeunesse de manière globale, le ministère a amorcé sa démarche d'élaboration du schéma directeur de la jeunesse par la tenue des assises de la jeunesse le 2 décembre 2023. Parallèlement à cette opération, une étude de contexte sur la jeunesse polynésienne a été lancée fin novembre 2023 avec le concours des ministères et entités administratives concernées (notamment ISPF, PJJ, MATJS, SEFI, DSP, FTH, DGEE, DSFE, DJS, IJSPF, DCP) afin de rassembler et d'analyser les chiffres clés de la jeunesse et de rendre plus lisible et compréhensible l'intervention publique et les initiatives civiles en faveur de la jeunesse.

En 2024, le ministère poursuivra les travaux d'élaboration du schéma directeur de la jeunesse par une vaste démarche de consultation auprès de ses partenaires institutionnels, associatifs et religieux. Il se rendra également dans 10 îles des 5 archipels éloignés afin de recueillir les attentes et besoins des jeunes et des acteurs impliqués auprès de la jeunesse des îles éloignées.

Une commission de cadrage réunissant près de 40 acteurs publics et privés a été créée afin de recueillir, de débattre et d'arbitrer toutes les préconisations d'actions de la future politique de la jeunesse.

Le projet de schéma directeur, qui conduira l'action du Pays pour les 10 années à venir (2025-2035), sera soumis pour validation en conseil des ministres, pour avis au CESEC et pour adoption par l'Assemblée de la Polynésie française en fin d'année 2024.

Au titre du recensement et de la remise aux normes des structures d'accueil des jeunes, le ministère, en étroite collaboration avec l'Union Polynésienne pour la jeunesse, a poursuivi les travaux de recensement de l'ensemble des structures d'accueil collectif de mineurs de la Polynésie française. La priorisation des actions de réhabilitation nécessaires sera poursuivie dans le cadre d'un plan de remise aux normes des infrastructures identifiées.

c. Portefeuille de la prévention contre la délinquance

Au titre de la prévention de la délinquance, le ministère a replacé la délégation pour la prévention de la délinquance juvénile (DPDJ) au cœur de la coordination des actions territoriales planifiées au titre du plan de prévention de la délinquance pour les années 2021 à 2024.

Un bilan des actions réalisées par le Pays au titre du plan de prévention de la délinquance a été réalisé par le ministère et la DPDJ en concertation avec la direction des sécurités du Haut-commissariat en préparation de la prochaine réunion du Conseil territorial de prévention de la délinquance.

Le ministère poursuivra sa participation active à l'exécution du plan de prévention de la délinquance 2021-2024 et contribuera à l'élaboration du futur plan de prévention 2025-2028.

En termes de réalisations, le ministère a initié de nombreuses actions de terrain, à l'adresse de la jeunesse et de leurs familles, principalement sur l'île de Tahiti, mais aussi sur les îles de Moorea et de Bora Bora, notamment à la suite des faits de violences qui s'y sont tenus au premier semestre de l'année.

L'opération Gener'Action a été lancée en 2023 afin de prévenir l'émergence de comportements et faits déviants parmi les jeunes et d'atténuer les phénomènes de délinquance. L'opération s'est traduite par l'organisation de journées itinérantes alliant la prévention et la pratique d'une activité physique à l'adresse du jeune public. L'initiative tend à fédérer la jeunesse et, le cas échéant, leurs familles, autour des valeurs de respect, de tolérance et de vivre-ensemble, tout en tâchant d'offrir des perspectives saines et citoyennes par le biais du sport, de la culture et de l'insertion sociale et professionnel. Un large panel d'appuis au changement est ainsi proposé aux jeunes, en sus de pistes de réinsertion et d'activités conviviales, au travers d'ateliers tournants de sensibilisation et d'information.

4 éditions de Gener'Action se sont succédées au second semestre 2023 : après l'édition pilote à Moorea, la ville de Papeete, l'île de Bora Bora et la commune de Hitia'a O Te Ra, touchant ainsi un total de près de 3 600 personnes.

